

Paris, le 29 novembre 2001

Admission de Crédit Agricole S.A. sur le Premier Marché d'Euronext Paris

Fourchette de prix indicative : 14,3 à 16,6 euros par action

Crédit Agricole S.A. lance aujourd'hui son processus d'introduction en bourse. La fourchette indicative du prix de l'action a été fixée entre 14,3 euros et 16,6 euros. La fixation du prix définitif de l'action et la première cotation devraient intervenir le 13 décembre 2001. Le début des négociations des actions sur le Premier Marché d'Euronext Paris est envisagé le 14 décembre 2001 à l'issue d'un placement auprès d'investisseurs personnes physiques et institutionnels qui devrait se dérouler du 30 novembre au 12 décembre 2001.

Dans le cadre de cette introduction en bourse, 177.680.000 actions de Crédit Agricole S.A., cédées par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et le Fonds Commun de Placement à Risque CNCA Transactions, sont mises à la disposition du marché. Par ailleurs, un maximum de 26.653.100 actions supplémentaires, représentant 15% de l'offre globale, pourront, en cas d'exercice de l'option de sur-allocation dans un délai de 30 jours suivant la date de première cotation, être cédées par Crédit Agricole S.A. et mises à la disposition du marché.

Concomitamment, un maximum de 21.321.540 actions nouvelles (calculé sur la base du bas de la fourchette indicative de prix) pourront être émises par Crédit Agricole S.A. dans le cadre d'une offre réservée à certains salariés et retraités ou préretraités du Groupe Crédit Agricole.

A l'issue de ces opérations, environ 30% du capital de Crédit Agricole S.A. devrait être détenu par le public, dont un maximum de 10% environ par les salariés, anciens salariés et ayant-droits du Groupe Crédit Agricole et administrateurs des Caisses Régionales. Les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel resteront l'actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A., avec environ 70% du capital de Crédit Agricole S.A. détenu via un holding de contrôle.

Modalités de l'Offre

Les actions de Crédit Agricole S.A. seront mises à la disposition du marché dans le cadre d'une offre globale comprenant :

- **Une Offre à Prix Ouvert** en France principalement destinée aux personnes physiques. A titre indicatif, il est envisagé d'affecter à l'offre à prix ouvert entre 40 et 60% environ du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre globale. Trois catégories d'ordres peuvent être émis dans le cadre de l'offre à prix ouvert : les ordres S réservés aux personnes physiques ou morales sociétaires des Caisses Régionales ou des Caisses Locales, bénéficiant d'un accès privilégié aux actions offertes dans le cadre de l'offre à prix ouvert, les ordres A réservés aux personnes physiques qui ne sont pas habilitées à émettre des ordres S et les ordres B émis par les personnes autres que celles habilitées à émettre des ordres S ou A, soit les investisseurs personnes morales non sociétaires et les fonds communs de placement ou toute entité comparable de droit étranger. Dans le cas où le montant des ordres, dans le cadre de l'offre à prix ouvert, serait supérieur ou égal au montant du nombre total d'actions offertes dans ce cadre, les ordres S seront intégralement servis ou à défaut deux fois mieux servis que les ordres A. Les ordres B ne pourront être servis que si les ordres A sont servis en totalité.

- **Un Placement Global** auprès d'investisseurs personnes morales en France et hors de France, à l'exclusion des Etats-Unis.

Le prix d'achat des actions offertes dans le cadre de l'offre à prix ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du placement global.

Crédit Agricole S.A. procédera également à l'émission d'actions réservées aux salariés, retraités ou préretraités du Groupe Crédit Agricole dans la limite d'un plafond de 100 millions d'euros de nominal. Ces actions bénéficieront d'une décote de 20% par rapport au prix définitif des actions offertes dans le cadre de l'offre globale.

Le placement global et l'offre à prix ouvert doivent faire l'objet d'une garantie respectivement par :

- un groupe d'établissements financiers dirigé par Crédit Agricole S.A. en qualité de coordinateur global et teneur de livre, Crédit Agricole Indosuez Lazard, ABN AMRO Rothschild, Morgan Stanley and Co. International Ltd, chefs de file associés du placement global ;
- Crédit Agricole S.A. en qualité de coordinateur global et teneur de livre, Crédit Agricole Indosuez Lazard, ABN AMRO Rothschild, Morgan Stanley and Co. International Ltd et Crédit Lyonnais en qualité de chefs de file associés de l'offre à prix ouvert.

Calendrier de l'Opération

Vendredi 30 novembre 2001	ouverture du placement global, de l'offre à prix ouvert et début de l'offre réservée aux salariés.
Mercredi 12 décembre 2001	clôture du placement global (16h) et de l'offre à prix ouvert (17h) et fin de l'offre réservée aux salariés (minuit).
Jeudi 13 décembre 2001	fixation du prix définitif et première cotation des actions Crédit Agricole S.A. sur le Premier Marché d'Euronext Paris
Vendredi 14 décembre 2001	premières négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris
Mardi 18 décembre 2001	règlement livraison des actions faisant l'objet de l'offre à prix ouvert et du placement global
Vendredi 28 décembre 2001	règlement livraison des actions faisant l'objet de l'offre réservée aux salariés

Cette opération a pour objectif de permettre la poursuite du développement de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole, notamment en leur donnant accès à de nouveaux moyens de financement de leurs futures acquisitions et autres opérations de croissance externe.

Une note d'opération préliminaire relative à cette opération a été visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 01-1370 en date du 29 novembre 2001. Un document de référence a été enregistré par la COB sous le n° R.01-453 le 22 octobre 2001. Ces documents sont disponibles sans frais dans les agences du Crédit Agricole, au siège de la Société 91-93, Bld Pasteur, 75710 Paris Cedex 15 et sur le site Internet - www.intro.credit-agricole-sa.fr

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de souscription ni la sollicitation d'un ordre de souscription et les actions faisant l'objet de l'offre ne peuvent être offertes dans aucun pays dans lequel une telle offre, sollicitation ou souscription serait contraire aux lois et règlements. En particulier, ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions ne peuvent être vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans procéder à un enregistrement conformément au *Securities Act* de 1933 ou sans bénéficier d'une dérogation légale à cet enregistrement. Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement d'une partie de l'offre aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.